

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 764

présenté par
M. Gille

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 61, substituer aux mots :

« régional de la formation professionnelle et de l'emploi »

les mots :

« interprofessionnel régional de l'emploi et de la formation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.